RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00238
Numéro SIREN : 530 035 963
Nom ou dénomination : AXELIANA

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2019 sous le numéro de dépôt 15147

Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/15147

Déposant :

Nom/dénomination : AXELIANA

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 530 035 963

N° gestion : 2011 B 00238

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2019)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012018 et clos le 31122018 — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A | IDENTIFICATION

Identification du destinataire

AXELIANA
PROVENCE VEGETAUX - JARDIN
LES JONQUIERS
CHE DE REGANAT
13170 LES PENNES MIRABEAU

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
		53003596300012

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

Certifié conforme à l'original

B | ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Commerce de gros et intermédia
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C | RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 %	Bénéfice imposable au taux de 28%	Bénéfice imposable au taux de 15%	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
	13 613	38 120	

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ — Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ — Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D | IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E | CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F | ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G | COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? — Si oui, indication du logiciel utilisé

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :
- **Professionnel de l'expertise comptable :**
- **Conseil :**
- **CGA/OMGA ou viseur conventionné :**

N° d'agrément

SAS AXELIANA
Chemin de Reganat
13170 Les Pennes Mirabeau
RCS Aix en Provence
Siret 53003596300012
TVA Intracommunautaire FR93530035963

A LES PENNES MIRAB, le

Signature et qualité du déclarant
CECCALDI PRESIDENT

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2019)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice **AXELIANA** **31122018**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	33 696
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
M GHIO REMI ASSOCIE 3 RUE DES BLES 13700 MARIGNANE FRANCE	34	2018	37 109				
M CECCALDI ANTONY ASSOCIE 17 IMPASSE DES MIMOSAS 13820 ENSUES LA REDONNE FRANCE	33	2018	37 448				
M GENTILINI THOMAS ASSOCIE CHEMIN DE REGANAT 13170 LES PENNES MIRABEAU FRANCE	33	2018					

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

TRIBUNAL DE COMMERCE AIX-EN-PROVENCE

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2019)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **AXELIANA**
et Date de clôture de l'exercice **31122018**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires**,abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSNde 2018,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : **AXELIANA** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : PROVENCE VEGETAUX - JARDIN 13170 LES PENNES MIRABEAU — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 5 3 0 0 3 5 9 6 3 0 0 0 1 2 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122018 Net 3	N-1 31122017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 090	AG	4 376	3 714	5 010
	Fonds commercial (1)	AH	170 000	AI		170 000	170 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	50 167	AQ	16 399	33 768	40 115
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	153 717	AS	84 582	69 134	69 343
	Autres immobilisations corporelles	AT	296 439	AU	150 742	145 696	182 968
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	21 695	BI		21 695	1 695
	TOTAL (II)	BJ	**700 107**	BK	**256 100**	**444 007**	**469 132**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	334 126	BU		334 126	307 216
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	388 988	BY	85 826	303 162	398 714
	Autres créances (3)	BZ	109 374	CA		109 374	60 551
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	15	CE		15	15
	Disponibilités	CF	14 696	CG		14 696	26 087
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	12 689	CI		12 689	16 627
	TOTAL (III)	CJ	**859 888**	CK	**85 826**	**774 062**	**809 210**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**1 559 995**	1A	**341 926**	**1 218 070**	**1 278 341**

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 21 695 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise AXELIANA — Néant ☐ *

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 800)		DA	7 800	7 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	780	780
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	16 617	6 275
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	**53 203**	**44 038**
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	**78 399**	**58 893**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	435 203	376 258
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	382	70
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	596 347	733 275
	Dettes fiscales et sociales		DY	97 857	99 491
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	9 882	10 355
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)		EC	**1 139 670**	**1 219 449**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**		ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)		EE	**1 218 070**	**1 278 341**
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 010 536	993 004
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	194 023	56 651

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : **AXELIANA** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 567 588	FB		FC	3 567 588	3 694 306
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	22 146	FH		FI	22 146	10 731
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**3 589 734**	FK		FL	**3 589 734**	**3 705 037**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	35 562	75 804
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 191	60
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**3 626 487**	**3 780 901**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 326 547	2 494 571
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(26 910)	8 472
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	2 370	2 370
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	555 482	476 852
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	18 141	14 784
	Salaires et traitements *					FY	385 432	399 348
	Charges sociales (10)					FZ	132 589	137 527
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	76 158	73 781
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	52 661	46 782
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	36 273	70 204
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**3 558 743**	**3 724 691**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**67 744**	**56 210**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 778	5 923
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**4 778**	**5 923**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(4 778)**	**(5 923)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**62 965**	**50 288**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise **AXELIANA** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 152	1 490
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		1 091
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**3 152**	**2 581**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	940	2 964
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 445	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**3 384**	**2 964**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(232)**	**(383)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	9 530	5 867
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**3 629 639**	**3 783 483**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**3 576 436**	**3 739 445**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**53 203**	**44 038**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	12 012	10 306
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		5 484
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ____ obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES AMENDES	840	
DIVERS	2 545	
SOLDE FRS		3 152

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2018

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2018

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2019

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **AXELIANA** — Néant ☐*

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	178 090	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants	M2	KP	50 167	KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants	M3	KS	126 260	KT		KU	27 456	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	142 117	KW		KX	3 578	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	143 309	KZ		LA		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	7 435	LC		LD		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
CORPORELLES		TOTAL III	LN	469 288	LO		LP	31 034	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
FINANCIERES	Autres participations		8U		8V		8W		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1 695	1U		1V	20 000	
FINANCIERES		TOTAL IV	LQ	1 695	LR		LS	20 000	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	649 073	ØH		ØJ	51 034	

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	178 090	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG		MH	50 167	MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	153 717	ML		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	145 694	MO		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	143 309	MR		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	7 435	MU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG		NH	500 322	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	21 695	2G		
FINANCIERES		TOTAL IV	I3		NJ		NK	21 695	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	700 107	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

TRIBUNAL DE COMMERCE AIX-EN-PROVENCE

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AXELIANA Néant ☐*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

TRIBUNAL DE COMMERCE AIX-EN-PROVENCE

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : **AXELIANA** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	3 080	PF	1 296	PG		PH	4 376
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	10 052	PW	6 348	PX		PY	16 399
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	56 917	QA	27 665	QB		QC	84 582
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	53 811	QE	22 647	QF		QG	76 458
	Matériel de transport	QH	50 283	QI	16 903	QJ		QK	67 186
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 798	QM	1 300	QN		QO	7 098
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	176 862	QV	74 862	QW		QX	251 724
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	179 942	ØP	76 158	ØQ		ØR	256 100

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2019

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **AXELIANA** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	68 727	6U	52 661	6V	35 562	6W	85 826	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	**68 727**	TY	**52 661**	TZ	**35 562**	UA	**85 826**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**68 727**	UB	**52 661**	UC	**35 562**	UD	**85 826**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	52 661	UF	35 562			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑧ ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise : **AXELIANA** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	21 695	UV	21 695	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	98 332		98 332		
	Autres créances clients	UX	290 656		290 656		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	8 510		8 510		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 842		3 842		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	34 108		34 108		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 083		12 083		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	36 205		36 205		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14 627		14 627		
Charges constatées d'avance		VS	12 689		12 689		
	TOTAUX	VT	**532 746**	VU	**532 746**	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	194 023	194 023		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	241 180	112 046	129 134	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	596 347	596 347		
Personnel et comptes rattachés		8C	32 332	32 332		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23 165	23 165		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	11 371	11 371		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	30 988	30 988		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	382	382		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 882	9 882		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**1 139 670**	VZ **1 010 536**	129 134	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	78 427	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : **AXELIANA** — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : **31122018**

I. REINTEGRATIONS

	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	53 203
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	236
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	236			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX			XW	840
	Amendes et pénalités	WJ	840	Charges financières (art.212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	9 530
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	1 858
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	65 666

II. DEDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %							WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %							WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A						XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			XG	13 933
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	13 933

III. RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	51 733	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RESULTAT FISCAL **BENEFICE**(ligne XN) ou **DEFICIT**reportable en avant (ligne XO)	XN	51 733	XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) **DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2019

Désignation de l'entreprise **AXELIANA** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	18 080

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2019

Désignation de l'entreprise : **AXELIANA** — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	6 275		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
					- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	44 038		Dividendes	ZE	33 696
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	16 617
	TOTAL I	ØF	**50 313**		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**50 313**

RENSEIGNEMENTS DIVERS					Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	5 408	3 000
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	67 582	XQ	73 349	84 271
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	21 114	22 450
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	27 554	4 696
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	428 057	362 436
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	**555 482**	**476 852**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	12 577	2 591
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		9Z	5 564	12 193
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	**18 141**	**14 784**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	620 662	438 116
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	417 712	227 921
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2018) *			ØB	385 432	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH

REGIME DE GROUPE *								
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2019

Désignation de l'entreprise : **AXELIANA** Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A plus ou moins value nette à court terme total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)						
		CADRE B plus ou moins value nette à long terme total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)						
		CADRE C autres plus-values taxables à 19% (11)						
				(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

TRIBUNAL DE COMMERCE AIX-EN-PROVENCE

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2019

Désignation de l'entreprise : AXELIANA — Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)		[redacted]		
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **AXELIANA** — Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.⑦ = ②+③+④ -⑤ -⑥ ⑦
		A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 %(1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **AXELIANA** — Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : AXELIANA — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 589 734
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	**3 589 734**
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 191
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	26 910
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**28 101**
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	2 394 687
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	409 461
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	36 273
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**2 840 421**
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**777 414**
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA	777 414

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE				GX	3 589 734
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY		GZ		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR		

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

DGFiP N° 2059-F 2019

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 N° SIRET 53003596300012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE AXELIANA

ADRESSE (voie) PROVENCE VEGETAUX - JARDIN LES JONQUIERS

CODE POSTAL 13170 VILLE LES PENNES MIRABEAU

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique CECCALDI | Prénom(s) ANTONY | Nom marital | % de détention 33,00 | Nb de parts ou actions 33 | Naissance : Date 23011978 | N° département 13 | Commune MARSEILLE | Pays FRANCE | Adresse : N° 17 | Voie IMPASSE DES MIMOSAS | Code postal 13820 | Commune ENSUES LA REDONNE | Pays FRANCE

Titre (2) M | Nom patronymique GHIO | Prénom(s) REMI | Nom marital | % de détention 34,00 | Nb de parts ou actions 34 | Naissance : Date 11041979 | N° département 13 | Commune MARSEILLE | Pays FRANCE | Adresse : N° 3 | Voie RUE DES BLES | Code postal 13700 | Commune MARIGNANE | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

DGFiP N° 2059-F 2019

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 530 035 963 00012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE AXELIANA

ADRESSE (voie) PROVENCE VEGETAUX - JARDIN LES JONQUIERS

CODE POSTAL 13170 VILLE LES PENNES MIRABEAU

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GENTILINI Prénom(s) THOMAS

Nom marital ☐ % de détention 33,00 Nb de parts ou actions 33

Naissance : Date 11061977 N° département 13 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Adresse : N° ☐ Voie CHEMIN DE REGANAT

Code postal 13170 Commune LES PENNES MIREBEAU Pays FRANCE

Titre (2) ☐ Nom patronymique ☐ Prénom(s) ☐

Nom marital ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Naissance : Date ☐ N° département ☐ Commune ☐ Pays ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Liberté·Egalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N°2079-CICE-FC-SD

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI

(article 244 quater C du Code Général des Impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2 018
FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01012018	Clos le	31122018

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	530035963
AXELIANA **PROVENCE VEGETAUX - JARDIN** **CHE DE REGANAT** **13170 LES PENNES MIRABEAU**	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)		Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT		ANNEE CIVILE 2 018
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année) [1]	1	232 217
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6,00 %) [2]	2	13 933
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail [3] (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6,00 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	13 933
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	13 933

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2)x3
			TOTAL 7	

[1] Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

[2] Pour les rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

[3] Cf § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

III – CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETE DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES				
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2)x3
			TOTAL	

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	13 933
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement [3]	9	
Montant du crédit d'impôt disponible *Reporter en ligne 10 :* *- le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ;* *- zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.*	10	13 933
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	13 933

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement [3]	13	
Montant du crédit d'impôt disponible *Reporter en ligne 14 :* *- le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif* *- zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.*	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander sur le formulaire n°2573-SD	17	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 6 et 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 12 et 13 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD

[3] Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

N° 1330-CVAE
(2019)

Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

Liberté·Égalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de

Dénomination de l'entreprise : **AXELIANA**
Adresse : **PROVENCE VEGETAUX - JARDIN**
LES JONQUIERS
CHE DE REGANAT
13170 LES PENNES MIRABEAU

N° Siret de l'établissement principal : **53003596300012**

Activité : **Commerce de gros et intermédia** Code activité : **6420Z**

Déclarant Nom du signataire **CECCALDI** Qualité du signataire **PRESIDENT**

A **LES PENNES MIRAB** Le

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01012018** au **31122018**

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	777 414
Chiffre d'affaires de référence	A3	3 589 734
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation *(En toutes lettres)* A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE[1]

Numéro du département B1	Commune de localisation *(En toutes lettres)* B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

TRIBUNAL DE COMMERCE AIX-EN-PROVENCE

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2069-RCI-SD
(2019)

Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2018 — Au titre de l'année civile 2018 — Néant ☐

Dénomination de l'entreprise	AXELIANA	N° Siren :530035963
Adresse	PROVENCE VEGETAUX - JARDIN 13170 LES PENNES MIRABEAU	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐ — PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

Crédit d'impôt	Montant
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	13 933
Réduction d'impôt en faveur du mécenat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	**hors DOM**	**situé dans les DOM**
dont crédit d'impôt relatif aux rému. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	232 217	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)	

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

TRIBUNAL DE COMMERCE AIX-EN-PROVENCE

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

AXELIANA
Société par Actions Simplifiée
RCS Aix en Provence 530 035 963
Chemin de Réganat
13170 LES PENNES MIRABEAU

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

42, avenue Raymond Poincaré - 75782 PARIS CEDEX 16
Tél. +33 (0)1 56 88 12 13 - Fax +33 (0)1 56 88 12 17
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris
Société de Commissaires aux Comptes inscrite près de la Cour d'Appel de Paris
SASU au capital de 38 115 € - RC Paris B 437 637 028 - N° TVA Intracommunautaire FR 91437637028

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

AXELIANA -

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXELIANA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La Direction de la société AXELIANA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui sont décrites dans l'annexe des comptes. Nos travaux ont consisté à examiner la documentation disponible, apprécier les données et les hypothèses approuvées par la direction sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués, notamment en ce qui concerne les valeurs des stocks et des créances clients.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 juin 2019

Le commissaire aux comptes

PENTHIEVRE FINANCE

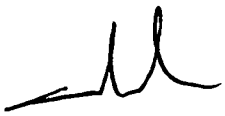

Thierry DUTARTRE

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018 Brut	31/12/2018 Amort. et Dépréc.	31/12/2018 Net	31/12/2017 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	8 090	4 376	3 714	5 010
	Fonds commercial (1)	170 000		170 000	170 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	50 167	16 399	33 768	40 115
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	153 717	84 582	69 134	69 343
	Autres immobilisations corporelles	296 439	150 742	145 696	182 968
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	21 695		21 695	1 695
	TOTAL (II)	**700 107**	**256 100**	**444 007**	**469 132**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	334 126		334 126	307 216
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	388 988	85 826	303 162	398 714
	Autres créances	109 374		109 374	60 551
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15		15	15
	DISPONIBILITES	14 696		14 696	26 087
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	12 689		12 689	16 627
	TOTAL (III)	**859 888**	**85 826**	**774 062**	**809 210**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 559 995**	**341 926**	**1 218 070**	**1 278 341**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			21 695	1 695
	(3) dont créances à plus d'un an				

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	7 800	7 800
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	780	780
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	16 617	6 275
	Résultat de l'exercice	53 203	44 038
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**78 399**	**58 893**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	435 203	376 258
	Emprunts et dettes financières divers	382	70
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	596 347	733 275
	Dettes fiscales et sociales	97 857	99 491
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 882	10 355
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**1 139 670**	**1 219 449**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 218 070**	**1 278 341**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	53 202,85	44 037,80
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 010 536	993 004
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	194 023	56 651

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		France	Exportation	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	3 567 588		3 567 588	3 694 306
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	22 146		22 146	10 731
	Montant net du chiffre d'affaires	**3 589 734**		**3 589 734**	**3 705 037**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			35 562	75 804
	Autres produits			1 191	60
	Total des produits d'exploitation (1)			**3 626 487**	**3 780 901**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			2 326 547	2 494 571
	Variation de stock			(26 910)	8 472
	Achats de matières et autres approvisionnements			2 370	2 370
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			555 482	476 852
	Impôts, taxes et versements assimilés			18 141	14 784
	Salaires et traitements			385 432	399 348
	Charges sociales du personnel			132 589	137 527
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			76 158	73 781
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			52 661	46 782
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			36 273	70 204
	Total des charges d'exploitation (2)			**3 558 743**	**3 724 691**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**67 744**	**56 210**

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**67 744**	**56 210**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	4 778	5 923
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**4 778**	**5 923**
	RESULTAT FINANCIER	**(4 778)**	**(5 923)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**62 965**	**50 288**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	3 152	1 490
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		1 091
	Total des produits exceptionnels	**3 152**	**2 581**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	940	2 964
	Sur opérations en capital	2 445	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**3 384**	**2 964**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(232)**	**(383)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	9 530	5 867
	TOTAL DES PRODUITS	**3 629 639**	**3 783 483**
	TOTAL DES CHARGES	**3 576 436**	**3 739 445**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**53 203**	**44 038**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 218 070** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 629 639** euros et un total **charges** de **3 576 436** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **53 203** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **13 933** euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	178 090					178 090
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**178 090**					**178 090**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	50 167					50 167
	Instal technique, matériel outillage industriels	126 260		27 456			153 717
	Instal., agencement, aménagement divers	142 117		3 578			145 694
	Matériel de transport	143 309					143 309
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 435					7 435
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**469 288**		**31 034**			**500 322**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 695		20 000			21 695
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**1 695**		**20 000**			**21 695**
	TOTAL	**649 073**		**51 034**			**700 107**

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	3 080	1 296		4 376
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 080**	**1 296**		**4 376**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	10 052	6 348		16 399
	Instal technique, matériel outillage industriels	56 917	27 665		84 582
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	53 811	22 647		76 458
	Matériel de transport	50 283	16 903		67 186
	Matériel de bureau, mobilier	5 798	1 300		7 098
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**176 862**	**74 862**		**251 724**
	TOTAL	**179 942**	**76 158**		**256 100**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation		[redacted]			[redacted]		
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	31/12/2018	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	334 126	307 216	26 910	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I	334 126	307 216	26 910	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	68 727	52 661	35 562	85 826
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**68 727**	**52 661**	**35 562**	**85 826**
	TOTAL GENERAL	**68 727**	**52 661**	**35 562**	**85 826**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		52 661	35 562	
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	21 695	21 695	
	Clients douteux ou litigieux	98 332	98 332	
	Autres créances clients	290 656	290 656	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	8 510	8 510	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 842	3 842	
	Impôts sur les bénéfices	34 108	34 108	
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 083	12 083	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	36 205	36 205	
	Débiteurs divers	14 627	14 627	
	Charges constatées d'avances	12 689	12 689	
	TOTAL DES CREANCES	**532 746**	**532 746**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	194 023	194 023		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	241 180	112 046	129 134	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	596 347	596 347		
	Personnel et comptes rattachés	32 332	32 332		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 165	23 165		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 371	11 371		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	30 988	30 988		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	382	382		
	Autres dettes	9 882	9 882		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**1 139 670**	**1 010 536**	**129 134**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	78 427			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2018
Total des Produits à recevoir		**2 890**
Autres créances		**2 890**
Rabais_ remises_ ristournes a	*2 890*	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros | 31/12/2018

Total des Charges à payer		**59 157**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**12 815**
Fournisseurs _ Factures non pa	*12 815*	
Dettes fiscales et sociales		**46 342**
Dettes provisionnees pour cong	*18 080*	
Autres charges a payer	*6 977*	
Etat _ Charges a payer et prod	*15 873*	
Charges a payer	*5 411*	

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R.C.S. 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Capital social

Etat exprimé en euros	31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice			7 800,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice			**7 800,00**

Effectif moyen

	31/12/2018	Interne	Externe
CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		
	Professions intermédiaires		

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2017	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2018
Capital social	7 800				7 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	780				780
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	6 275	10 342			16 617
Résultat de l'exercice	44 038	(44 038)		53 203	53 203
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**58 893**	**(33 696)**		**53 203**	**78 399**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués 33 696
[1] dont dividende provenant du résultat n-1 33 696
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 25 197
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 25 197
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 19 507

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		12 689	12 689
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			12 689

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

AXELIANA
Société par Actions Simplifiée
RCS Aix en Provence 530 035 963
Chemin de Réganat
13170 LES PENNES MIRABEAU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

42, avenue Raymond Poincaré - 75016 PARIS
Tél. +33 (0)1 56 88 12 13 - Fax +33 (0)1 56 88 12 17
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris
Société de Commissaires aux Comptes inscrite près de la Cour d'Appel de Paris
SASU au capital de 38 115 € - RC Paris B 437 637 028 - N° TVA Intracommunautaire FR 91437637028

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

AXELIANA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention en date du 1er février 2014 avec Monsieur Antony CECCALDI, Président de la société

Location par Monsieur CECCALDI d'un bungalow à la société GAZON MINUTE, devenue AXELIANA en octobre 2014, pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction.

Le loyer mensuel de ce bungalow s'établit à 250 €. La société AXELIANA a constaté une charge de 3 000 € hors taxes dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

Convention en date du 1er février 2014 avec Monsieur Rémi GHIO, Directeur Général de la société

Location par Monsieur GHIO d'un bungalow à la société GAZON MINUTE, devenue AXELIANA en octobre 2014, pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction.

Le loyer mensuel de ce bungalow s'établit à 250 €. La société AXELIANA a constaté une charge de 3 000 € hors taxes dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ces deux conventions, approuvées au cours d'exercices antérieurs, ont poursuivi leur effet en 2018.

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation des associés et nous n'en avons pas découvert d'autre.

Fait à Paris, le 14 juin 2019

PENTHIEVRE FINANCE
Le Commissaire aux comptes

Thierry DUTARTRE

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES AUX ACTIONNAIRES

Résolutions votées en assemblée générale ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, connaissance prise des rapports du commissaires aux comptes, approuvent dans toutes leurs parties lesdits rapports ainsi que le bilan et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été établis et leur sont présentés, faisant ressortir un bénéfice net de 53 203 euros. Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, ils donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent la proposition d'affectation du résultat qui leur ont été présentées et décident d'affecter le bénéfice de 53 202.85 euros net de l'exercice comme suit :
Report à nouveau créditeur N-1 : 16 616.51 euros,
Report à nouveau : 53 202.85 euros, ce qui porte le solde créditeur de ce compte à 69 819.36 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions issues de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

ANNEE	MONTANT
2017	33 696 €
2016	53 254 €
2015	53 254 €

TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de Commerce, approuvent ledit rapport spécial tel qu'il leur a été présenté ainsi que toutes les conventions qui y figurent.

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

QUATRIEME RESOLUTION

Les actionnaires, conformément aux dispositions issues des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, approuvent que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 CGI à hauteur de 2 933 euros.

CINQUIEME RESOLUTION

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au Président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour procéder à toutes formalités nécessaires, les décisions ci-dessus étant valablement adoptées conformément aux statuts.

Le Président

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ACTIONNAIRES
28 JUIN 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf, le vingt-huit juin,

La soussignée,

La Société AXELIANA, S.A.S. inscrite au RCS d'Aix en Provence sous le numéro 530 035 963, sise au Chemin de Réganat - Les Pennes Mirabeau (13170) et représentée par son Président Monsieur CECCALDI Antony et son Directeur Général, Monsieur GHIO Rémi.

Après avoir exposé :

1° Quels sont les actionnaires de la société SAS AXELIANA,

2° Qu'ils ont pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de gestion ;
- les rapports du commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions ;
- un exemplaire des Statuts ;
- les comptes sociaux.

A pris les décisions relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- L'affectation du résultat dudit exercice ;
- L'approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;

Décision ordinaire :

PREMIERE DECISION

Les actionnaires, connaissance prise des rapports des commissaires aux comptes, approuvent dans toutes leurs parties lesdits rapports ainsi que le bilan et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été établis et leur sont présentés, faisant ressortir un bénéfice net de 53 203 euros. Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, ils donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

RG AC

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963

DEUXIEME DECISION

Les actionnaires approuvent la proposition d'affectation du résultat qui leur ont été présentée et décident d'affecter le bénéfice de 53 202.85 euros net de l'exercice comme suit :
Report à nouveau créditeur N-1 : 16 616.51 euros,
Report à nouveau : 53 202.85 euros, ce qui porte le solde créditeur de ce compte à 69 819.36 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions issues de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

ANNEE	MONTANT
2017	33 696 €
2016	53 254 €
2015	53 254 €

TROISIEME DECISION

Les actionnaires, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de Commerce, approuvent ledit rapport spécial tel qu'ils leur ont été présenté ainsi que toutes les conventions qui y figurent.

QUATRIEME RESOLUTION

Les actionnaires, conformément aux dispositions issues des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, approuvent que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 CGI à hauteur de 2 933 euros.

CINQUIEME RESOLUTION

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au Président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour procéder à toutes formalités nécessaires, les décisions ci-dessus étant valablement adoptées conformément aux statuts.

***

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'actionnaires tenu au siège social.

Le Directeur
M. GHIO Rémi

Le Président
M. CECCALDI Antony

Copie certifiée conforme
R / 03/12/2019 16:15:15
N° de dépôt - 2019/15147 / 530035963